

2026-2032 : UN MANDAT CLÉ POUR L'EAU

L'eau est un enjeu commun. Les territoires doivent retrouver des ressources et des milieux aquatiques en bon état, assurer la sécurité face aux risques climatiques et prévenir les conflits d'usages. Face à ces défis, les collectivités locales jouent un rôle majeur.

LES ÉLUS ET L'EAU : 5 COMPÉTENCES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



Eau potable



Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations GEMAPI



Assainissement



Eaux pluviales
urbaines



Défense incendie

PARTICIPEZ AUX SÉMINAIRES PÉDAGOGIQUES SUR LES ENJEUX DE L'EAU

Pour mieux comprendre la GEMAPI, être outillé et agir durablement à l'échelle de votre territoire l'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne et les Agences de l'eau Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse vous invitent à deux séminaires dédiés aux élus. Nous vous attendons nombreux !



GEMAPI

Les enjeux de la GEMAPI sont multiples : aménagement du territoire, prévention des inondations, préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, adaptation au changement climatique, agriculture, tourisme, loisirs et cadre de vie. Nous sommes tous concernés !

4 MISSIONS OBLIGATOIRES
Art. L.211-7 du code de l'environnement



**DÉFENDRE CONTRE LES
INONDATIONS ET LA MER**

COMMENT ?

La GEMAPI se pilote à l'échelle des **bassins versants** à travers des actions variées : études, travaux, concertation et communication. Les collectivités mettent en œuvre des programmes d'actions pluriannuels d'intérêt général en

mobilisant le produit de la **taxe GEMAPI** collectée localement et des financements complémentaires.

La GEMAPI peut-être exercée en **régie, déléguée ou transférée** à un syndicat de rivière, EPAGE ou EPTB.



**AMÉNAGER LES BASSINS
HYDROGRAPHIQUES**



**PROTÉGER ET RESTAURER LES
MILIEUX AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES**

POURQUOI ?

La **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations** est une compétence obligatoire pour les intercommunalités depuis 2018.

Elle clarifie les **compétences et les responsabilités entre les différents acteurs** de l'aménagement du territoire : propriétaires, collectivités territoriales et État.



**ENTREtenir ET AMÉNAGER LES COURS
D'EAU, LACS ET PLANS D'EAU**

AVEC QUI ?

Collectivités territoriales
Syndicats de rivière
EPAGE*, EPTB**
Syndicats / services eau potable et assainissement
Région, Département
Propriétaires riverains
Agriculteurs
Services de l'État
Entreprises & industries
Associations
Usagers

Les travaux d'entretien sont réalisés dans le cadre d'actions d'intérêt général. Les propriétaires riverains restent responsables de l'entretien des cours d'eau non domaniaux.

La GEMAPI c'est aussi
8 MISSIONS FACULTATIVES
Protection de la ressource, lutte contre les pollutions, maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, concertation...

*Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**Établissement Public Territorial de Bassin



L'EAU AU COEUR DE VOTRE MANDAT

Les élus locaux jouent un rôle central dans la préservation des milieux aquatiques, la gestion des conflits d'usage et la sécurité des populations face aux risques d'inondation. Ils travaillent de concert avec les agents des services GEMAPI qui assurent la gestion administrative, technique et financière des projets.

RÔLE DES ÉLUS

Piloter : siéger au sein des instances locales de gestion (conseils communautaires, comités syndicaux), débattre, planifier et arbitrer

Concilier : contribuer à la cohérence des politiques locales d'aménagement

Porter politiquement les projets auprès des communes, des riverains, des usagers, des propriétaires et des habitants

OUTILS

Contrat territorial - Contrat Eau et Climat
Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

FINANCEMENTS

Taxe GEMAPI, Agence de l'eau, État, Département, Région, FEDER



POUR AGIR LOCALEMENT ET EFFICACEMENT, PARTICIPEZ AUX SÉMINAIRES DÉPARTEMENTAUX SUR LES ENJEUX DE L'EAU

Venez échanger avec des élus locaux et des experts, découvrir des retours d'expériences et renforcer vos compétences sur la gestion de l'eau dès le début de votre mandat.



Public : élus locaux GEMAPIens

Contenu : conférences, débats, ateliers et visites de terrain

Durée : 1 - 2 jours

Lieux : Grenoble - Clermont-Ferrand

Informations : arraa@arraa.org

